



comment faire garder mes enfants quand j'en ai la garde

Par ngo, le **08/06/2024** à **09:50**

Bonjour,

en instance de divorce j'ai trouvé un logement trop loin du domicile principal de mes enfants pour pouvoir les mettre dans le centre de loisir de leur ville quand ce sera mes périodes de garde.

Ai-je le droit de les inscrire dans le centre périscolaire de ma ville en plus de leur inscription dans le centre de leur ville de résidence principale ?

Par **Marck.ESP**, le **08/06/2024** à **12:24**

Bienvenue sur LegaVox

A priori, rien de l'interdit, mais attention, il serait donc préférable de vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités spécifiques d'inscription.